

Questions orales

[Traduction]

LES RAISONS DE LA DÉCLARATION

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je pourrais peut-être préciser un peu. Le ministre a-t-il décidé de faire une déclaration ce soir parce que les consommateurs canadiens doivent payer le gallon d'essence de 10 à 20 cents de plus que les consommateurs américains? Est-ce parce qu'il est impossible d'atteindre l'objectif que le gouvernement s'était fixé, c'est-à-dire de devenir autonomes d'ici 1990? Est-ce parce que les compagnies pétrolières et gazières canadiennes arrivent péniblement à survivre à l'heure actuelle? Enfin, est-ce parce que le Canada a perdu bien des emplois dans le secteur manufacturier à cause de la politique énergétique désastreuse que le ministre a lancée en 1980? Est-ce pour toutes ces raisons que le ministre va faire une déclaration à l'appel des motions ce soir?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, sauf erreur, mon collègue n'est plus l'expert de l'opposition en matière d'énergie. Sa question prouve qu'il a perdu contact avec la réalité. Premièrement, le prix moyen de l'essence demeure plus bas au Canada qu'aux États-Unis.

M. Thomson: Ce n'est pas vrai.

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Essayez de dire la vérité pour changer.

M. Lalonde: Deuxièmement, le prix du mazout domestique coûte 7c. de moins le litre au Canada qu'aux États-Unis.

Troisièmement, le prix du gaz naturel est beaucoup plus bas au Canada qu'aux États-Unis.

Voilà la réalité que les conservateurs, à cause de leurs ceillères, refusent de voir en face.

Quant aux autres questions du député, s'il était encore l'expert de son parti en matière d'énergie, il saurait que les Canadiens ont réalisé bien des progrès sur le plan de la conservation de l'énergie. Par conséquent, le Canada a plus de chances de devenir autonome sur le plan énergétique d'ici 1990 qu'en octobre 1980 ou que, lorsque les conservateurs étaient au pouvoir . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député de Brant a la parole.

M. Lalonde: Madame le Président, il y avait une quatrième question.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LE CONTENU CANADIEN DES VÉHICULES FABRIQUÉS AU JAPON

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans quelques jours il sera à Versailles où il aura l'occasion de s'entretenir, face à face, avec le premier ministre Suzuki du Japon. Le ministre d'État chargé du Commerce international n'a pas réussi à obtenir du Japon que le contenu des automobiles et des camions importés au Canada soit à 85 p. 100 canadien. Je demande au premier ministre, très simplement, s'il compte prendre son courage à deux mains pour demander au premier ministre Suzuki de veiller à ce que d'ici à un an ou 18 mois, 85

p. 100 des pièces des voitures et camions japonais importés dans notre pays soient fabriquées ici au Canada?

● (1425)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je me fais un plaisir de prendre note de la question.

LES MESURES PRISES PAR L'AUSTRALIE

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, étant donné que le premier ministre prend bonne note de la question, tiendrait-il compte en outre du fait que l'Australie, qui exporte elle aussi beaucoup de matières premières au Japon, a en fait très efficacement imposé un droit de douane de 57 p. 100 sur tous les camions et automobiles japonais et qu'elle exige que les pièces des véhicules japonais qu'elle importe soient fabriquées à 85 p. 100 en Australie. Rappellerait-il le cas du marché australien avec le Japon au bon souvenir du premier ministre Suzuki?

M. Paproski: Faites-lui faire une balade en motocyclette.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je . . . la question est très grave même si le député d'Edmonton-Nord essaie de la traiter à la légère. Je prends donc note de cette question-là aussi.

DEMANDE D'EMBARGO SUR LES IMPORTATIONS DE VÉHICULES DE FABRICATION JAPONAISE

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, je remarque que le premier ministre prend beaucoup de choses en note aujourd'hui. Pendant qu'il y est, assurera-t-il à la Chambre—et je crois qu'il peut répondre à cette question sans aller à Versailles—qu'en dernier recours, si les Japonais refusent de s'approvisionner à 85 p. 100 ici, au Canada, il imposera unilatéralement un embargo de 15 p. 100 sur tous les véhicules japonais jusqu'à ce que ce pays acquiesce à notre demande?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, l'un des buts du sommet est d'essayer collectivement d'éviter d'en revenir aux mesures qui rappellent le jeu de bataille et qui ont ruiné, dans les années 30, les sociétés industrialisées du monde occidental. Donc, plutôt que d'adopter ce genre d'attitude protectionniste sans autre discussion, je répondrai que je ne tiens pas à prendre cet engagement.

LES OBSTACLES NON TARIFAIRES AUX IMPORTATIONS DU JAPON

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, en l'absence du ministre d'État chargé du Commerce international, j'interrogerai donc son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, à propos des obstacles non tarifaires dont font l'objet en ce moment les voitures japonaises importées. Les tactiques de guérilla adoptées par le gouvernement témoignent de son amateurisme et de sa couardise devant l'incapacité totale du ministre à négocier avec les Japonais et font tout simplement ressortir l'ampleur de son échec. En raison de ces tactiques, les camionneurs propriétaires sont sur le point de perdre leurs semi-remorques, 100 à 200 emplois ont déjà été perdus et les consommateurs auront à assumer des frais de transport plus élevés. Le ministre croit-il qu'il soit juste et nécessaire que ces Canadiens aient à souffrir de son incurie et de son échec à mener à bien ces négociations?